

Election des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration 2022-2023

Comment voter ?

Le scrutin aura lieu le vendredi 7 octobre, de 12h à 16h

Le Principal

Téléphone :
02 99 50 66 26

Courriel :
Ce.0350965j
@ac-rennes.fr

Adresse :
29, avenue de Cork
CS 10713
35207 RENNES Cedex 2

Site Internet
<https://www.collegelelandryrennes.ac-rennes.fr/>

Il s'agit d'un scrutin de liste, sans surcharge ni rature.
Les élus sont désignés dans l'ordre de présentation sur la liste.

Vous pouvez voter par correspondance :

- vous insérez votre bulletin de vote dans l'enveloppe bleue.
- vous insérez cette enveloppe bleue dans l'enveloppe blanche dont **vous renseignez le recto** (noms, prénoms, adresse, signature).
- Vous insérez cette enveloppe blanche dans une enveloppe à l'adresse de Monsieur Le Principal du collège Le Landry 29 avenue de Cork -CS 10713- 35207 Rennes cedex 2
- Vous timbrez cette enveloppe et vous l'expédiez pour réception le vendredi 7 octobre au plus tard

Ou dépôt de l'enveloppe complétée :

- dans la boîte aux lettres du collège (parking avenue de Cork) entre le 3 et le 7 octobre avant 15h,
- par votre enfant à son arrivée le matin au portail d'entrée entre le 3 et le 7 octobre.

Je vous remercie pour votre participation.

Le Principal
Christophe MICHEL